



Mamirolle

Actus

N° 55 - Janvier 2020

Petit marché de Noël, belle affluence !

Le marché de Noël de Mamirolle, nouvelle formule, qui s'est déroulé à l'initiative de Steve du Proxi, avec le soutien de la commune, dans l'enceinte du centre commercial de Mamirolle a connu une belle affluence dans une ambiance conviviale et festive. Bibliothèque, Comité d'Animation, Vétérans du Foot, Familles Rurales et Handball ont conjointement animé ce marché du 21/12 et accueilli des artisans ou producteurs locaux. Et le Père Noël et ses lamas ont fait briller les yeux des enfants. A refaire...



Les municipales

Ginko Voit'
Conseils municipaux du
28/11/19 et du 05/12/19
Etat civil

Conformité assainissement
Élections municipales 2020
Commémoration du 5 déc.
Résultats du Téléthon
Nonagénaires à domicile
Nourrir les oiseaux du ciel

Les associations

Marché de Noël
AG Comité d'Animation
Ste Barbe à Mamirolle
Changement jours du Relais
Escape game à Mamirolle

Ginko Voit', Une nouvelle appli pour covoiturer dans le Grand Besançon

Le Grand Besançon favorise la mise en place de nouvelles solutions de mobilités alternatives à la voiture solo. Depuis le 28 août 2019, l'application **Ginko Voit'** permet de mettre en relation passagers et conducteurs pour les trajets du quotidien. Connectée au réseau Ginko, l'appli propose toutes les solutions de déplacement pour aller d'un point A à un point B en combinant voiture et transports collectifs si besoin. **Ginko Voit'** répond à tous les besoins de mobilité réguliers ou ponctuels : trajets domicile travail, études, sortie en soirée, le dimanche...

Comment ça marche ?

Après avoir téléchargé gratuitement l'application, en quelques clics, **Ginko Voit'** permet de déposer ou de trouver son trajet et de se mettre en relation avec les covoitureurs correspondants à sa demande.

Le covoiturage est gratuit et accessible dès l'âge de 15 ans. Les conducteurs bénéficieront de réductions et d'avantages chez les partenaires Ginko

www.ginko.voyage

Tél. 03 70 27 71 60

Ginko VOIT'

Le covoiturage de proximité

Pour tous vos trajets !

- Domicile / travail
- Études
- Sorties en soirée, le dimanche

Ginko POUR VOYAGER DANS LE GRAND BESANÇON

Conseil Municipal du 28/11/2019

Demande de subvention DETR: informatisation du secrétariat de mairie

Afin de s'adapter à une nouvelle avancée vers la dématérialisation des tâches effectuées par le secrétariat de mairie, il est nécessaire d'équiper celui-ci d'un matériel informatique pourvu du système d'exploitation Windows 10.

Pour réaliser cette opération, le conseil municipal sollicite de l'État l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 sur la base du devis de la société Buro info pour un montant de 14120 € HT.

	Matériel	Taux	Montant HT
DETR	4 ordinateurs	35 %	2131.50 €
	1 serveur	35 %	1575 €
Fonds Propres			10413.50 €
Total			14120 €

Détermination du nombre d'affouagistes et fixation du tarif des lots d'affouage

52 affouagistes se sont inscrits en mairie pour bénéficier d'un lot de bois. Le montant de la taxe d'affouage est fixé à 72 € par lot.

Assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'année 2020

Assiettes des coupes pour l'année 2020

L'agent patrimonial de l'ONF propose, pour l'année 2020, l'état d'assiette des coupes suivant :

Résineux: parcelles n°3, 4, 14, 15, 16, 18, 20 et 24

Feuillus: parcelles n°28 et 36

Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

Sur proposition de l'ONF, le conseil municipal décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit:

	Par contrats d'approvisionnement		
	Grumes	Petits bois	Bois énergie
Résineux	3, 4, 14, 15, 16, 18, 20 et 24	3, 4, 14, 15, 16, 18, 20 et 24	3, 4, 14, 15, 16, 18, 20 et 24

	En ventes publiques (adjudications)	Par contrats d'approvisionnement
	En bloc façonné	Grumes
Feuillus	Essences: autres feuillus: 28 et 36	Essences: hêtre: 28 et 36

Pour les contrats d'approvisionnement, le conseil municipal donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Vente simple de gré à gré

Chablis

Le Conseil Municipal décide de vendre les chablis (résineux scolytés et hêtres dépérissants) de l'exercice, en bloc et façonnés - hêtres dépérissants. Il souhaite une vente

de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant, notamment pour les parcelles 3, 4, 14, 15, 18, 20, 24.

Produits de faible valeur

Le Conseil Municipal décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur des parcelles suivantes : toutes parcelles de la forêt communale de Mamirolle.

Délivrance à la commune pour l'affouage

Le Conseil Municipal destine à l'affouage le produit des coupes des parcelles 28 et 36 (mode de mise à disposition : sur pied).

Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil Municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.

Raccordement au réseau électrique de la maison de M. BONGAIN - Signature d'une convention de servitude de passage du réseau

Le raccordement au réseau électrique de la maison d'habitation de M. Bongain, sise 39 A rue du Stade nécessite la réalisation d'une extension de réseau d'une longueur totale d'environ 59 mètres jusqu'à la rue du Stade. Le tracé retenu empruntant le chemin privé communal cadastré section AA n°112, une convention de servitude de passage du réseau électrique a donc été rédigée par ENEDIS. Le Conseil Municipal autorise le Maire à la signer.

Demande d'occupation du domaine public: fixation des tarifs

Les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, précaire et révocable.

Le conseil municipal décide de fixer, pour un emplacement de 6 ml, les redevances de 21 € pour un trimestre ou de 40 € pour un semestre.

Conseil Municipal du 05/12/2019

Budget principal : décision budgétaire modificative n°1

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il convient de modifier certaines lignes budgétaires et d'en ouvrir d'autres [celles-ci sont distinguées par un astérisque (*)]

Section de fonctionnement

En dépenses: + 36100 €

Chapitre 012 – charges de personnel

Art. 6218 – autre personnel extérieur..... 9 000 €

Art. 6413 – personnel non titulaire (*)..... 1 000 €

Art. 6458 – cotisations autres organismes 1 000 €

Chapitre 022 – dépenses imprévues de fonctionmt -10 000€

Chapitre 023 – virement à la section d'investismt +39 100€

Chapitre 014 –attribution de compensation

Art. 739211 – reversement sur FNGIR - 4110 €

Art. 739223 – reversement sur FPIC..... 110 €

En recettes + 21 600 €

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections
 Art. 722 – immobilisations corporelles (*) 2 000 €
Chapitre 013 – atténuation de charges
 Art. 6419 remboursemt sur rémunération du personnel 1 500 €
Chapitre 70 – produits des services
 Art. 70841 – mise à disposition personnel budgets annexes . 2 200 €
Chapitre 73 – impôts et taxes
 Art. 73223 – FPIC fonds national de péréquation 12 000 €
 Art. 7388 – autres taxes diverses (*) 9 900 €
Chapitre 75 – autres produits de gestion courante
 Art. 7551 – excédent budget annexe - 6 000 €
 Ces 14 500 € sont pris sur le suréquilibre de la section de fonctionnement.

Section d'investissement

En dépenses : + 19 900 €

Chapitre 020 – dépenses imprévues d'investismt - 10 000 €
Chapitre 040 – opération d'ordre entre section
 Art. 21318 – autres bâtiments publics (*) 650 €
 Art. 2138 – autres constructions (*) 1 350 €
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles
 Art. 2031 – frais d'études..... - 2 000 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles
 Art. 2121 – plantations d'arbres (*) 2 000 €
 Art. 2128 – autres agencements et aménagements (*) 2 000 €
 Art. 21318 – autres bâtiments publics 6 500 €
 Art. 2138 – autres constructions (*) 3 800 €
 Art. 2151 – réseaux de voirie (*) - 25 700 €
 Art. 2152 – installations de voirie 3 000 €
 Art. 21534 – réseaux d'électrification (*) 3 800 €
 Art. 2182 – matériel de transport - 20 000 €
 Art. 2183 – matériel de bureau et informatique..... 6 500 €
 Art. 2188 – autres immobilisations corporelles 2 000 €
Chapitre 204 – subventions d'équipement versées
 Art. 2041512 – GFP rat : bâtiments, installations. 56 000 €
 Art. 2046 – attributions de compensation d'investismt - 10 000 €

En recettes : + 19 900 €

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement + 39 100 €
Chapitre 10 – dotations – fonds divers – réserves
 Art. 10222 – FCTVA - 47 000 €
 Art. 10226 – taxes d'aménagement - 16 000 €
 - 63 000 €
Chapitre 13 – subventions d'investissement
 Art. 1323 – départements 37 100 €
 Art. 13251 – subvention du GFP de rattachement . 2 200 €
 Art. 1326 – autres EPL (*) 4 500 €
 43 800 €

Le Conseil Municipal approuve cette décision budgétaire modificative n°1.

Budget murs nus : décision budgétaire modificative n°1

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il convient de modifier certaines lignes budgétaires:

Section de fonctionnement

En dépenses : - 5 700 €

Chapitre 012 – charges de personnel
 Art. 6215 – personnel affecté par collectivité 300 €

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante
 Art. 6522 – reversement excédent budget annexe - 6 000 €
 Ces 5 700 € mettent la section de fonctionnement en sur-équilibre.

Le Conseil Municipal approuve cette décision budgétaire modificative n°1.

Budget forêt : décision budgétaire modificative n°2

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il convient de modifier certaines lignes budgétaires :

Section de fonctionnement

En dépenses : + 0 €

Chapitre 011 – charges à caractère général
 Art. 6282 – frais de gardiennage - 400 €
Chapitre 012 – charges de personnel
 Art. 6215 – personnel affecté par collectivité de rattachement... 1 900 €
Chapitre 022 – dépenses imprévues de fonctionmmt - 1 500 €
 Le Conseil Municipal approuve cette décision budgétaire modificative n°2.

Budget Murs Nus-Versement d'un excédent budgétaire au budget principal

Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder au reversement de 10000 €.

Finances communales : budget prévisionnel 2020 de la ludothèque « La toupie »

Le budget prévisionnel 2020 de la Ludothèque «La Toupie» proposé par la fédération Familles Rurales s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de 9245 €. La participation prévisionnelle de la commune, avant subvention de la CAF, s'établit à 7954.01 €. Le Conseil Municipal décide d'approuver ce budget.

Urbanisme

Dépôt de transfert de PC

- SA CARRE Centre Est, Grande Rue, Transfert de PC de Carré Est à Carré Centre Est.

Décision de DP

- LALARME Simon, 25 D rue du Stade, accordé le 29/10/2019,
- LECLERC René, 31 rue du Cordier, accordé le 07/11/2019,
- KEBCHAOUI Jamal, 21 rue du Cordier, accordé le 08/11/2019,
- CORUK Ugur, 3 Chemin de Meloux, accordé le 31/10/2019,
- CHARVOZ Christophe, 6 rue de Vesson, accordé le 21/11/2019,
- CHEVINDINGER Cédric, 1 rue de Baume, accordé le 22/11/2019,
- MARTIN Gilles, 4 Clos Beurey, accordé le 22/11/2019.

Dépôt de DP

- NADAL Mathieu, 6 rue des Noyers, fermeture d'une avancée de toiture,
- Commune de Mamirolle, 40 rue du Stade, construction d'un local de rangement des poubelles de la salle des fêtes.

Etat Civil

Décès

- Le 04/12/2019, Christiane Berland, vve Plantier, née en 1930,
- Le 11/12/2019, Juliette Besançon, vve Poncet, née en 1921,
- Le 12/12/2019, Roland OUDET, né en 1951.

Mise en conformité de l'assainissement

Pour toutes les constructions, jusqu'en 2001, le Maire de l'époque exigeait des propriétaires la mise en place d'une fosse septique. Des contrôles de conformité peuvent être effectués par **Grand Besançon Métropole / Régie Eau et Assainissement**. Si vous êtes raccordés au réseau public d'assainissement, il vous sera demandé, si vous êtes équipés avec une fosse septique de la supprimer pour rendre conforme votre installation. La fosse septique doit être vidée, nettoyée et comblée de matériaux sains conformément au Règlement d'Assainissement, dans les deux ans qui suivent la date du contrôle de conformité.

Si un contrôle est réalisé, vous recevrez un courrier de Grand Besançon Métropole vous informant du résultat du diagnostic. Le Maire de Mamirolle a demandé que ce courrier stipule **la gratuité de la vidange de la fosse septique¹** dans le cadre de sa suppression (*Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté - Séance du lundi 17 décembre 2018 - Eau et Assainissement - Tarifs 2019 page 19*).

Pour demander la vidange gratuite de votre fosse, il vous suffit d'appeler le numéro qui est porté sur le courrier du résultat du diagnostic de votre assainissement à savoir le 03.81.61.59.60.

Le Maire a également interpellé le Département Eau et Assainissement pour l'absence de regard équipé d'un tampon hydraulique en fonte **en bordure de propriété**. Ce qui est facilement faisable sur Besançon mais parfois difficile dans les villages. Nous attendons une réponse. Nous vous informerons au plus tôt du retour donné.

Nelly Anzalone, Daniel Huot

Élections municipales 2020

Informations concernant les obligations

Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019).

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de «mal-inscrits», notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a déménagement, la procédure d'inscription est volontaire. Toute amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription entraînera une réduction de l'abstentionnisme.

Ce qui change pour cette élection :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Ainsi, pour les élections municipales de 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au **7 février 2020**. Auparavant,

1 Cette mesure ne s'applique que dans la partie Collective du zonage d'assainissement et pour les bâtiments à usage d'habitation d'un seul foyer.

l'inscription devait avoir lieu le 31 décembre de l'année précédant le scrutin. La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

- La possibilité, pour le citoyen, de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
- L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

AG du comité d'animation



Le 23 novembre 2019 a eu lieu l'Assemblée Générale du Comité d'Animation, en présence d'une trentaine d'invités et des représentants de la mairie MM. Lethier, Berner, Maillot, Cuenot ; M. le maire était excusé.

Dans un premier temps, a eu lieu la présentation du bureau du Comité d'Animation, de ses 12 membres, par le Président, Jean-Pierre Gaulard. Il a ensuite présenté son bilan moral en rappelant les manifestations effectuées en 2018/2019 : Téléthon 2018 réveillon, carnaval des jeunes, banquet des classes, 1^{ère} course de trottinettes, bal du 14 juillet, concours de boules, vide-grenier et attractions pour la fête du village.

Puis il a présenté son bilan financier, toujours positif, qui a été approuvé à l'unanimité par les membres du Comité.

Manifestations 2019/2020

- 6 décembre 2019 : téléthon
- 21 décembre 2019 : marché de Noël
- 31 décembre 2019 : réveillon
- 21 mars 2020 : carnaval pour les enfants
- 28 mars 2020 : banquet des classes des 0 et des 5 (toutes les personnes dont l'année de naissance se termine en 0 et en 5 peuvent déjà réserver cette date).
- 3 mai 2020 : marche gourmande
- 14 juin 2020 : 2^{ème} course de trottinettes en collaboration avec Familles Rurales et organisée par Pascal Berthélémy.

- 13 juillet 2020 : bal gratuit et feux d'artifices
- 29 août 2020 : concours de boules
- 13 septembre : vide-grenier et fête du village
- 21 novembre 2020 : AG du Comité d'Animation

Élection du Bureau

Président Jean-Pierre Gaulard
 Vice-président Éric Cuenot
 Trésorières Christelle Minary et Sandrine Ferrand
 Trésorière adjointe Catherine Mairot
 Secrétaire Magali Cagnon

Ont été enregistrées les démissions de MM. Christophe Guinchard au Comité depuis 13 ans et Stéphane Moysse au Comité depuis 10 ans. Le président les a remerciés pour tout le travail effectué et pour leur dévouement pour chaque manifestation.

Un nouveau membre Jérémy Daniel a été accueilli et le président en a profité pour faire un nouvel appel à bénévoles. Le Comité d'Animation est toujours en recherche de volontaires, n'hésitez pas à prendre contact si vous êtes intéressés avec JP Gaulard, tél. 03 81 55 78 05.

M. Pascal Berthélémy a ensuite pris la parole pour parler des modifications de la 2^{ème} course de trottinette. La course commencera dès le matin, les finales et les récompenses se feront l'après-midi, des animations seront prévues pendant la pause de midi.

Daniel Lethier a remercié le Comité pour son rôle dans l'animation du village et l'a félicité pour son bilan financier. Le président a encore remercié tous les bénévoles qui les aident pour les différentes manifestations.

L'A.G. s'est clôturée par le verre de l'amitié.

Jean-Pierre Gaulard, Président

Sainte-Barbe à Mamirolle

Qui ne connaît pas la Sainte-Barbe... pompiers comme non-initiés, tout le monde a déjà entendu parler de la Sainte-Barbe. D'origine perse, Sainte-Barbe est souvent représentée en jeune fille portant une couronne, une palme de martyre et un ciboire. Barbe, illustre martyre de Nicomédie dont le culte fut largement répandu dès le V^e siècle tant en Orient qu'en Occident.



Sa vie est surtout faite de traditions pour ne pas dire de légendes. Son bourreau aurait été frappé par la foudre, d'où l'origine de la dévotion populaire qui l'invoque contre les dangers d'une mort subite provoquée par le feu ou l'électricité. Le culte de la sainte est ancien. Surnommée « la Sainte du feu », elle était aussi invoquée contre la foudre et, très tôt, elle fut prise comme patronne par les arquebussiers, puis par les canonnières et par tous ceux qui « jouent » avec le feu et les explosifs. Les artilleurs contemporains, de même que les artificiers, les sapeurs et les pompiers du Génie n'ont fait que s'inscrire dans cette tradition. Sa fête chez les pompiers se généralise sous la 3^{ème} République :

cérémonie religieuse, banquet et bal étaient de mise. La fête pouvait être à l'initiative de la municipalité ou bien des pompiers eux-mêmes.



Cette année, pour fêter Sainte-Barbe, le SDIS Saône-Mamirolle, s'est réuni sous l'égide de Mickaël Bey, nouveau Chef de Centre, au monument aux morts de Mamirolle, le samedi 30 novembre au soir, en présence des maires de Mamirolle, Saône, Le Gratteris, du Lieutenant Colonel Colard, de Catherine Cuiet et Ludovic Fagaut, conseillers départementaux et du sénateur Jacques Gersperrin.

A cette occasion, après avoir rendu hommage à ses troupes et à Solène et Donovan, jeunes pompiers volontaires récemment disparus et le dépôt d'une gerbe, il a décerné le grade d'adjudant chef à Alain Bouverot (20 ans de service) et le grade de 1^{ère} classe à Catherine Rodrigues (18 mois de service). Puis élus et sapeurs pompiers se sont retrouvés à la salle des fêtes où ils ont partagé, après les discours, un moment convivial. En effet, comme l'a rappelé M. Huot, Maire de Mamirolle : « Faire Sainte Barbe est un moment privilégié pour réaffirmer la cohésion du groupe, rendre hommage aux disparus et faire la fête avec les familles ».

Commémoration du 5 décembre

La journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie est commémorée le 5 décembre depuis son instauration par décret en 2003. Depuis 2004, suite à une idée des présidents des sections des Anciens Combattants de Fontain, Mamirolle, Montfaucon, Saône et La Vèze, cette cérémonie se déroule conjointement. Et elle a lieu alternativement dans chacune des communes. Les municipalités participent à ces rassemblements et offrent l'apéritif à l'issue de la cérémonie. Cette façon de faire est devenu une institution ; en effet, cela évite de multiplier les manifestations patriotiques locales avec un effectif réduit d'autant que les anciens d'A.F.N. sont de moins en moins nombreux...



Cette année, le 65^{ème} anniversaire de la guerre d'Algérie a eu lieu à Mamirolle et elle a été l'occasion de la remise de la croix du combattant à M. Gérard Perrin par M. Jean Duquet, Président d'honneur de la section de Mamirolle.

Résultat du Téléthon 2020 à Mamirolle



La commune de Mamirolle, épaulée par les associations du village et beaucoup de bénévoles ont organisé le téléthon les 6, 7 et 8 décembre. Vous avez été très nombreux à participer aux différentes manifestations et c'est grâce à votre générosité que nous versons 2569.20€ à notre coordination téléthon, soit :

- **Bourse aux jouets**, organisée par N. Anzalone et D. Lethier, Commune de Mamirolle (La date de la prochaine bourse aux jouets est déjà fixée : réservez votre dimanche 8 novembre 2020 418,00 €
 - **Marche aux flambeaux**, organisée par D. Lethier et JL Berner, Commune de Mamirolle, environ 25 personnes pour une agréable balade dans le village 63,00 €
 - **Aux excellentes crêpes et gaufres**, le fidèle Comité d'Animation 150,00 €
 - **A la soupe aux pois et tartiflette** les Vétérans du foot qui cartonnent 1 043,00 €
 - **Petit déjeuner du Club des Retraités**, toujours aussi convivial et très fréquenté 472,70 €
 - **Marché de Noël de Familles Rurales**, un succès qui se confirme 422,50 €
 - Don de 30,00 €
- A déduire, l'assurance obligatoire de - 30,00 €

Notre coordinateur aime à dire qu'il n'y a pas de petites ou de grandes manifestations, juste des gens formidables. C'est avec plaisir que nous reprenons ces mots, mamirollois, associations, donateurs, commerçants et bénévoles, un grand merci à tous et à l'an prochain.

C'est grâce à tous vos dons des dernières années qu'une vingtaine d'essais thérapeutiques ont pu voir le jour.

Nonagénaires à domicile, c'est possible !



Marie-Louise a eu 90 ans cette année et Marcel, son mari, a 93 ans et demi et vivent toujours chez eux !

Marie Louise n'a pas changé de patronyme en se mariant. En effet, son nom de jeune fille est le même que son nom marital, Tholomier. Tous deux sont nés à Mamirolle et ont vécu au village. Le couple habite dans la maison familiale de Madame, rue Donzelot, là où elle est née parmi une fratrie de 8 enfants, de parents agriculteurs.

Monsieur est né rue de l'École et lui aussi est issu d'une famille de 8 enfants. Il a toujours beaucoup travaillé. Lorsqu'ils ont repris la maison familiale de Madame en 1960, il a entièrement transformé la ferme pour en faire une maison d'habitation confortable. Quelques années plus tard, après avoir travaillé pour le garage Mille situé dans la Grande Rue, il a décidé de travailler à son compte. Il a alors installé son garage dans sa grande maison où il a exercé son travail de garagiste jusqu'à l'âge de 60 ans.

Sa fille unique, Nathalie, me dit avoir toujours vu son père travailler : quand ce n'était pas au garage, c'était dans le grand jardin. Il fallait aussi s'occuper des arbres fruitiers, des poules et des lapins. «*Pas de temps pour penser aux vacances*» se rappelle-t-elle.

Leur fille, aujourd'hui âgée de 52 ans, est restée très proche de ses parents. Habitant à Villers-sous-Montrond, elle vient presque chaque jour les voir. Il n'est pas question pour eux de quitter Mamirolle pour aller vivre avec elle comme elle le souhaiterait...

Romane, leur petite fille de 13 ans, a fait d'eux des grands-parents comblés. Il n'y a qu'à voir leur sourire lorsqu'ils parlent d'elle !

Aujourd'hui, Monsieur reste curieux et s'intéresse à beaucoup de choses. Seule son audition défaillante parfois l'empêche de suivre les documentaires. Il aime faire des mots croisés et lire le journal. En juillet, il est impossible de les déranger les après-midis car ...il y a le tour de France ! Ils aiment aussi se rappeler l'histoire du village et parler de leur maison qui est très ancienne et qui, en juin 1893, a partiellement brûlé avec plusieurs autres maisons du quartier.

Madame a toujours partagé les tâches avec son mari mais est plus une femme d'intérieur discrète. Elle fait encore à manger et tous les deux aiment échanger et même se taquiner comme le font les couples qui se connaissent très bien, toujours avec beaucoup d'humour !

Monique Bichet

Qui va libérer le trésor caché de Mamirolle ?



Le Maître du Jeu vous rappelle qu'au Moyen Âge, le Seigneur de Montfaucon, haut-justicier à Mamirolle, a caché un trésor sur la commune. **Trésor** qu'il a ramené des Croisades et qu'il gardait en lieu sûr ! Cependant, en fouillant dans une vieille maison, quelqu'un a découvert un **coffre** et le fameux **trésor** serait à l'intérieur ! Mais le Seigneur de **Montfaucon** a mis plein de protections pour qu'on ne le lui vole pas ! Il faut donc réussir à surmonter des épreuves et déchiffrer les codes pour découvrir ce **trésor** ! Et le temps est compté...



L'échappatoire «Le Trésor de Mamirolle» peut se vivre en famille. A la différence d'un escape game en salle, il ne s'agit pas de s'échapper mais de «libérer le trésor» en faisant travailler sa logique, en recherchant des indices collectivement, en réfléchissant ensemble ! Il n'y a pas besoin de connaissances pointues, il suffit d'être curieux.

Le maître du jeu est là pour expliquer les règles et pour aider si besoin les enfants et la famille.

Déroulement du jeu le 19 février 2020

- **14h00** : Accueil des participants
- **14h15-14h30** : Lancement de l'histoire du Seigneur de Montfaucon et de son trésor
- **14h30-15h30** : Escape game à résoudre, à vos chronomètres !
- **15h30-15h45** : Résultats de l'animation
- **16h00** : Échanges avec les participants

Rappel : Le Jeu s'adresse aux enfants à partir de 8 ans (1 accompagnateur pour 1 à 3 enfants qui pourra participer aussi). **Impératif de 15 participant(e)s pour réaliser le jeu.**

Nous vous attendons donc nombreux(ses) pour vous essayer à ce nouveau jeu qui allie le plaisir de jouer ensemble et la découverte de connaissances !

L'animation pédagogique nous est proposé par CANOPE, opérateur pédagogique de l'Éducation Nationale.

Informations pratiques

Les inscriptions (nom, prénom, âge de l'enfant, adresse, accompagné ou pas, à préciser) et leurs règlements (12€/enfant)

- sont à envoyer à l'Association Familles Rurales, 2 rue de l'Église à Mamirolle
- ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'Association
- ou possibilité de s'inscrire lors de permanences au local de Familles Rurales les samedis 1^{er} et 8 février de 10h00 à 12h00 ou de celles des jeudis de 18h00 à 19h00.

Marie-Anne Barbier,
Présidente AFR



Nourrir « les oiseaux du ciel » en hiver



Avec l'arrivée de l'hiver et l'apparition des premières gelées, les oiseaux de nos jardins ont besoin d'énergie. En effet, avec le froid prolongé, ils brûlent toutes leurs calories afin de résister à ces températures. De plus, les journées raccourcissant leur laissent moins de temps pour assurer leur ration quotidienne.

Ainsi le nourrissage des oiseaux des jardins peut être pratiqué de mi-novembre à fin mars. Il est déconseillé de les nourrir au printemps car beaucoup d'entre eux deviennent insectivores à cette saison. En plus d'être jolis et d'avoir une belle voix, les oiseaux débarrassent nos jardins des insectes nuisibles à l'agriculture, ils disséminent les graines et pollinisent les plantes. Ils tiennent un rôle très important dans la biodiversité.

Mais le froid engourdit les passereaux qui deviennent une proie facile pour leurs principaux prédateurs, les chats domestiques, de plus en plus nombreux. Il est donc conseillé de placer les postes de nourrissage et d'abreuvement au centre du jardin, dans un endroit dégagé, éloigné des murs, des buissons et des branches latérales. Vous pouvez les placer de manière à ce qu'ils soient visibles depuis une fenêtre pour profiter du spectacle.

Afin d'éviter la propagation de maladie favorisée par leur rassemblement, vous pouvez diversifier les types de mangeoire (à poser, à suspendre, sur pieds, des distributeurs...) et les nettoyer régulièrement.

Quant au choix de la nourriture, il existe dans le commerce une multitude de graines, vous trouverez de quoi satisfaire toutes les variétés d'oiseaux : mélanges de graines (tournesol, cacahuète et maïs concassé à portion égale pour leur bien-être), pain de graisse, amandes, noix, noisettes, fruits décomposés... On privilégiera les graisses d'origine végétale, meilleures pour leur santé. Le sel est à proscrire ainsi que le lait, les oiseaux étant incapables de les digérer ; on peut tout de même leur donner du fromage mais en faible quantité.

Il ne faut pas interrompre le nourrissage subitement et laisser les oiseaux démunis pendant plusieurs jours, ça leur serait fatal car ils deviennent alors dépendant de l'homme.

Bel hiver à vous et belles observations.

Cécile Bourgoïn

Prosperité, réussite,
bonheur et santé :
l'équipe municipale vous
souhaite à tous une
excellente année 2020.

ESCAPE GAME



Le trésor de Mamirolle
Venez tester en famille un escape game pédagogique sur le thème du Moyen Âge !

Mercredi 19 février de 14h à 16h
Salle annexée à la salle des Fêtes
1 rue de l'Église, Mamirolle
à partir de 4 ans, accompagné d'un adulte

Tarif : 12€ par enfant à régler lors de l'inscription
Inscriptions du 25 janvier au 19 février 2020
Inscrirez-vous en ligne !

Organisé par : **Thérapie Bien-être** (Logo) **CAVODP** (Logo)

Agenda

- **11/01/20 - Les vœux du maire** Daniel Huot
11h00 - Salle des fêtes
- **12/01/20 - Repas des aîné(e)s** Municipalité
12h00 - Salle des fêtes
- **13/01/20 - Animation**..... Relais Petite Enfance
9h30 - 11h30 - Salle du Périscolaire
- **14/01/20 - La galette** Bébé-livres
10h30 - 11h30 - Bibliothèque «Ma Bulle»
- **17/01/20** - Ludothèque La Toupie
9h00 - 11h30 - Salle du Périscolaire
- **25/01/20 - Atelier crème de visage**..... S. Oguero, Naturopathe
15h00 - 17h00 - Salle de l'ancienne mairie - Réservation tél. 07 50 84 99 09
- **28/01/20 - Le froid** Bébé-livres
10h30 - 11h30 - Bibliothèque «Ma Bulle»
- **31/01/20** - Ludothèque La Toupie
9h00 - 11h30 - Salle du Périscolaire

Thérapie Bien-être
Des ateliers dans vos espaces

Atelier crème de visage naturelle.
Réalisez vos propres crèmes avec les conseils de Séverine Oguero Naturopathe à Saône
20€/personne
places limitées
Réservation au 07 50 84 99 09

SAMEDI 25 janvier 15h-17h
Salle de l'ancienne mairie
2 rue de l'église 25620 Mamirolle

Changement des jours du Relais



Le Relais des Assistantes Maternelles ou Relais Petite Enfance vous informe que les animations à Mamirolle changent de jour à partir de janvier 2020, elles n'auront plus lieu le 2^{ème} vendredi du mois mais le 2^{ème} lundi du mois (hors vacances scolaires) toujours à la salle du périscolaire de 9h30 à 11h30. A bientôt.
Myriam, Animatrice Relais Petite Enfance

Renseignements Mairie

Horaires d'ouverture au public
Lundi, mardi, jeudi, vendredi..... 10h à 12h
Mercredi 10h à 12 h et 14h à 16h
Samedi (semaines impaires)..... 9h à 12h

Coordonnées de la mairie
Téléphone 03 81 55 71 50
Fax 03 81 55 74 61
Mail mairie@mamirolle.com
Blog http://mamirolle.over-blog.fr
Site www.mamirolle.info

Allo urgence mairie 07 85 47 80 78

MAMIROLLE Actus

Directeur de publication : D. Huot
Responsable de rédaction : F. Martin
Equipe de rédaction : N. Anzalone - C. Bourgoin
S. Seyer - C. Manganoni
Correcteurs : N. Léchine - J. Duquet



Vendredi 03 janvier
Les jeudis 16 et 30 janv.



Les jeudis 09 et 23 janv.

Protection des captages en eau potable.
Plusieurs outils ~~X~~ existent !

Aire d'alimentation de captage
Ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement.

Périmètres de protection
Les activités artisanales, agricoles et industrielles et les constructions y sont interdites ou réglementées afin de préserver la ressource en eau, en évitant des pollutions chroniques ou accidentelles.

LE RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS POUR LA GESTION DES DÉCHETS & DE L'EAU
ASCOMADE (Logo)

Grand Besançon Métropole (Logo)

Source : MAMIROSION (Logo)

Assurer une préservation durable de la ressource en eau
Garantir une eau du robinet de qualité tout au long de l'année